

# CONFIDENTIALITE - RGPD

*ABAX Info sàrl*

---

## **Informations en direction du personnel de la société ABAX INFO.**

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) est une loi européenne couvrant tous les aspects de la protection des données. Il octroie plus de droits aux individus et accroît les responsabilités des entreprises en matière de conformité. Il confère aux résidents de l'UE un contrôle accru sur leurs données personnelles et aux organismes de régulation nationaux de nouveaux pouvoirs pour infliger des amendes conséquentes aux entreprises enfreignant ce règlement.

Les données à caractère personnel sont des informations se rapportant à une personne vivante identifiée ou identifiable. Différentes informations, dont le regroupement permet d'identifier une personne en particulier, constituent également des données à caractère personnel.

Des données à caractère personnel qui ont été rendues anonymes ou chiffrées, mais qui peuvent être utilisées pour identifier à nouveau une personne constituent toujours des données à caractère personnel et sont couvertes par le RGPD.

Les données à caractère personnel rendues anonymes de telle manière que la personne ne soit pas ou plus identifiable ne constituent plus des données à caractère personnel. Pour qu'une donnée soit véritablement rendue anonyme, le processus d'anonymisation doit être irréversible.

Le RGPD protège les données à caractère personnel indépendamment de la technologie utilisée pour le traitement de ces données – elle est « neutre sur le plan technologique » et s'applique au traitement automatisé et manuel, à condition que les données soient organisées selon certains critères prédéterminés (par exemple : ordre alphabétique). La législation protège également les données indépendamment de la méthode utilisée pour les conserver – (par exemple : surveillance vidéo de documents papier). Dans tous les cas, les données à caractère personnel sont soumises aux exigences en matière de protection énoncées dans le RGPD.

Le « traitement » couvre une large gamme d'opérations effectuées sur des données à caractère personnel, de manière automatisée ou manuelle. Il comprend la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction des données à caractère personnel. Le règlement général sur la protection des données (RGPD) s'applique au traitement automatisé en tout ou en partie, et au traitement non automatisé des données à caractère personnel, si elles figurent dans un fichier structuré.

### Exemples de données à caractère personnel :

Un prénom, un nom et une adresse personnelle ;  
Une adresse e-mail telle que [prénom.nom@entreprise.com](mailto:prénom.nom@entreprise.com) ;  
Un numéro de carte d'identité ;  
Des données de localisation (par exemple : la fonction de localisation d'un téléphone portable) ;  
Une adresse de protocole internet (IP) ou une adresse Mac ;  
Un cookie ou un enregistrement de surveillance vidéo ;

### Exemples de données non considérées comme des données à caractère personnel :

Le numéro d'enregistrement d'une société ;  
Une adresse e-mail telle que [info@société.com](mailto:info@société.com) ;  
Des données anonymisées.

Afin de simplifier la mise en œuvre du RGPD, ABAX INFO a opté pour une approche uniforme du RGPD. Tous nos clients bénéficient d'un contrôle, d'une transparence et d'une sécurité accrues, conformément à notre engagement de faire de nos clients notre priorité et à travailler au quotidien pour maintenir la confiance qu'ils placent en nous.

Listes des points dont les clients doivent impérativement être informés :

- Données collectées et engagement de non traitement des données.
- Politiques de confidentialité de données.
- Contrat de services.
- Listes des failles de sécurité (Si il existe des failles).
- Liste des codes d'accès, comptes et politique de partage des données (Tenu à jour).

Listes des points dont les employés doivent impérativement être informés :

- Données collectées et engagement de non traitement des données.
- Politiques de confidentialité de données.
- Contrat de services.
- Listes des failles de sécurité (Si il existe des failles).
- Liste des codes d'accès, comptes et politique de partage des données (Selon le besoin de l'employé).

Collecte des données et sécurité :

- Quelles sont les données collectées ?
- Pour quelles finalités ?
- Le principe de minimalisation est-il respecté ?
- Où sont-elles stockées ?
- Quels sont les transferts de ces données ?
- Quel est le niveau de sécurité des bases de stockage et des flux (cryptage, anonymisation, etc.) ?
- Quelles sont les procédures en vigueur en cas de failles ?

Construire un plan d'action dans lequel devront être listés et programmés les différentes actions et chantiers à entreprendre.

Toute intervention à distance ou sans la présence du client doit être répertoriée dans un registre accessible à ce dernier.

Effectuer une veille juridique et technique continue dans l'optique de rester conforme avec le RGPD et mettre à jour nos mentions légales.

Les contrats doivent nécessairement prévoir la possibilité pour le client de rompre la relation contractuelle si par extraordinaire celui-ci n'acceptait pas un nouveau sous-processus.

**Documents en annexe :**

- Clauses de confidentialité
- Privacy policy

Il est rappelé que, en cas de non-respect des dispositions précitées, la responsabilité d'ABAX INFO peut également être engagée.

Châtelaine, le :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

---